

# MAT. TA PAIE.



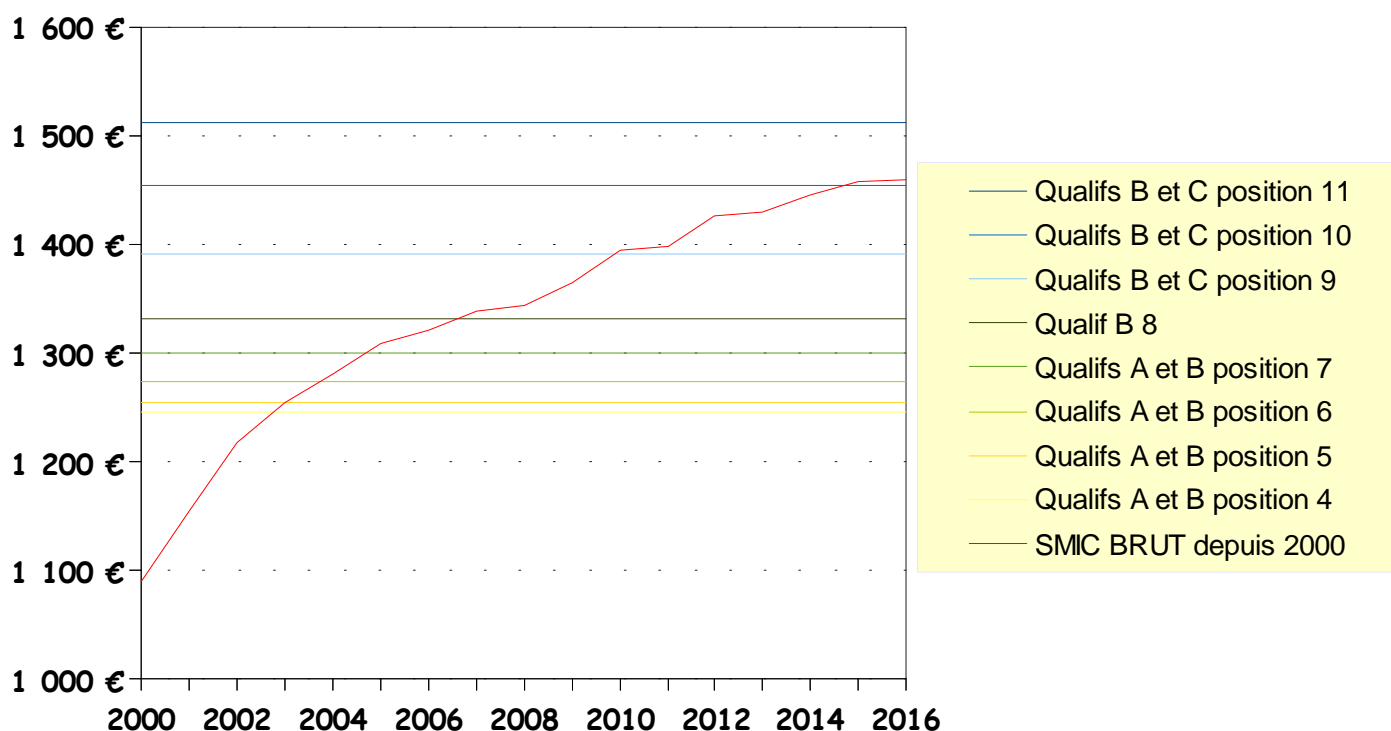
BULLETIN DE PAIE

Période du 01/07/07 au 31/07/07  
 Paiement le 31/07/07 par Chèque

## Ras le bol de leur morale

Faisons un petit bilan de la situation pour contrer nos dirigeants qui claironnent sans arrêt que nous ne sommes pas compétitif.

EVOLUTION DU SMIC PAR RAPPORT AUX GRILLES SALARIALES DES CHEMINOTS



### SYNTHESE :

En 2000 un nouvel embauché sans qualification entrait dans l'entreprise avec un  **salaire de 1245 p Brut** soit **154p de plus** que le **SMIC (1091p Brut )** en l'an 2000.

Aujourd'hui, **15 ans plus tard** il entre avec le **même salaire** mais avec un traitement à **213 p en dessous du SMIC** qui est grimpé lui à **1458 p brut** en l'an 2015.

Le **salaire minimum a augmenté de 367 p** en quinze ans quand nos **grilles salariales elles n'ont jamais évoluées.**

**De nos jours** même un agent qualifié, titulaire d'un bac pro, qui entre avec un parcours protégé jusqu'à la **position B 9**, reste avec un traitement de **67 p en deçà du salaire minimum** à la fin de son parcours protégé.

A cette allure, agents d'exécutions, nous serons bientôt tous **SMICARDS.**

## Les plus forts doivent défendre les plus faibles

La multitude de corporations au sein de notre entreprise font que les luttes où nous nous engageons n'ont pas toujours le même sens pour chacun d'entre nous.

Seulement si il en est une commune, cela doit être celle concernant nos salaires.

Il est urgent de tirer la sonnette d'alarme.

Un traitement de base à la position 10 inférieur au SMIC est un scandale.

Bien sur nos dirigeants s'en défendent en nous rappelant que nous avons la prime de travail et la prime de fin d'année pour compenser le rattrapage.

Mais **l'inflation (+25% en 15 ans)** et les augmentations annuelles

du SMIC font que nos grilles de salaires qui n'étaient déjà pas mirobolantes hier sont carrément indécentes aujourd'hui.

Un jeune embauché qui par malheur tomberait malade, serait largement moins indemnisé qu'un Smicard .

Notre système actuel et son niveau de rémunération , donne toute sa valeur, à la notion de



## Travailleur pauvre

**Les revendications salariales de la fédération SUD-Rail sont connues, elles s'appuient notamment sur:**

É Exigence d'une nouvelle grille des salaires.

É Indexation de la valeur du point de grille sur un indice reflétant la hausse des prix

É mesure de rattrapage sous forme d'une augmentation uniforme de 300 euros du salaire net mensuel.

É Salaire minimum d'un jeune embauché à 1700 euros nets mensuels pour la 1ere position.

É Treizième mois sur la base de calcul du salaire annuel moyen, prime de travail comprise et comptant pour la retraite.

É Attribution d'une prime unique et uniforme à 1700 euros payable en juin.

É Non hiérarchisation des éléments liés à toutes les contraintes : primes, indemnités, gratifications, allocations sur le taux du collègue cadre.

É Intégration de la prime de travail dans le traitement et calcul sur le taux le plus élevé.

**En 2015, 0% d'augmentation de salaire!**

**Pour que ça change vraiment,**

**le 19 novembre votez SUD-Rail!**

